Envoyé en préfecture le 09/02/2023 Reçu en préfecture le 09/02/2023

Affiché le

ID: 051-215104985-20230201-2023_02_04-DE

DÉPARTEMENT DE LA MARNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE VILLE DE SÉZANNE

ARRONDISSEMENT D'ÉPERNAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 1er février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 1^{er} février à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de Sézanne s'est assemblé dans la salle ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Sacha HEWAK, Maire, en vertu d'une convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 26 janvier 2023.

Etaient présents: Mme CABARTIER, M. AGRAPART, Mme LEPONT, M. THUILLIER, M. GERLOT, M. MILLOT, Mme BARCELO, M. BACHELIER, Mme DANTON-GALLOT, Mme CHARPENTIER, Mme LEMAIRE, M. LOUIS, Mme BASSELIER, M. DE ALMEIDA, M. LÉGLANTIER, M. ADNOT et Mme GUERITTE.

Etaient absents et excusés: M. LAJOINIE, M. PERRIN, Mme BLED, Mme DE SOUSA, M. MONTIER, Mme DA SILVA, M. QUINCHE, Mme PICOT et M. ODUNCU. M. LAJOINIE, M. PERRIN, Mme DE SOUSA, M. MONTIER, Mme DA SILVA et M. ODUNCU ayant respectivement donné pouvoir à M. HEWAK, Mme GALLOT-DANTON, M. THUILLIER, M. AGRAPART, Mme CHARPENTIER et Mme CABARTIER.

Mme LEPONT est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet: Mise à disposition d'un local au Secours Populaire Français

 SV/N° 2023 - 02 - 04

Mme Chantal Barcelo, responsable de l'antenne sézannaise du Secours Populaire Français, ne prend part ni aux débats ni au vote.

Mme Line Guéritte, Conseillère Municipale, expose que l'antenne sézannaise du Secours Populaire Français, qui mène tout au long de l'année diverses actions solidaires en direction des personnes les plus démunies et les plus fragiles, a sollicité la Ville pour pouvoir disposer d'un second local permettant d'entreposer des meubles, vêtements, accessoires et autres objets utilitaires que l'association récupère sous forme de dons, et qu'elle donne aux personnes en difficultés qu'elle accompagne.

Actuellement, le local du Clos-Martin que la Ville a déjà mis à la disposition du Secours Populaire Français (délibération du 23 mai 2019) est plein, et tous les nouveaux dons reçus ces derniers mois et qui continuent à être offerts à l'association doivent être entreposés au domicile des responsables de l'antenne sézannaise.

Or, il reste de la place dans le bâtiment situé route de Fère-Champenoise (ancien parc de l'ex-DDE), dans deux pièces communicantes dont les services techniques n'ont pas l'usage, et qui conviendraient tout à fait aux responsables du Secours Populaire Français.

En exercice : 27 Présents : 17

Pouvoirs: 6 Pour: 23 Contre:

Abstentions:

Envoyé en préfecture le 09/02/2023 Reçu en préfecture le 09/02/2023 Affiché le ID : 051-215104985-20230201-2023_02_04-DE

Après examen en réunion privée des commissions, le Conseil Municipal à l'unanimité,

<u>Article 1</u> - approuve la mise à disposition de ces locaux, à titre gracieux, ainsi que la convention qui en précisera les modalités (et dont le projet figure en annexe)

<u>Article 2</u> - autorise M. le Maire à signer cette convention avec Mme la responsable de l'antenne sézannaise du Secours Populaire Français

Pour extrait certifié conforme.

Signé : Le Maire, Sacha HEWAK